

SosDisparus - **SosDisparus** - SosDisparus- **SosDisparus** - SosDisparus – **SosDisparus**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
DISPARU المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المفقودون

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

REVUE DE PRESSE

Mai 2018

## Sommaire

Lequotidien-Oran, 08.05.2018, Résidents : Le CAMRA répond au ministère de la Santé.....	03
Liberté, 09.05.2018, BEDOUI rencontre les gardes communaux et les familles des victimes du terrorisme, “L’État tiendra ses engagements”.....	05
Algériefocus, 10.05.2018, Atteinte aux libertés / L’ancien président de l’APN, Karim Younes, dénonce la censure de son ouvrage .....	07
Tsa-Algérie, 11.05.2018, Des personnalités nationales lancent une pétition de soutien à Me Ali Yahia Abdenour .....	08
Liberté, 14.05.2018, situation des migrants à Tamanrasset, Les révélations de l’association Green Tea.....	10
El Watan, 14.05.2018, Le CAMRA tient un sit-in à la place du 1er Mai, Répression de la marche des résidents à Oran .....	12
Lequotidien-Oran, 14.05.2018, 37 harraga algériens secourus au large de la Libye.....	14
Lesoir, 14.05.2018, Nouveau code de procédure pénale et loi relative à la protection des personnes physiques, Les sénateurs confortent la démarche de TayebLouh.....	15
ElWatan, 17.05.2018, Journée internationale du vivre-ensemble, Les familles des disparus rappellent la réalité algérienne.....	17
Liberté, 20.05.2018, des sociologues et des économistes en parlent, La culture de la rente : un désastre.....	18
ElWatan, 22.05.2018, Expulsion des migrants subsahariens, La polémique enfle.....	20
Lequotidien-Oran, 22.05.2018, Un rapport qualifie d’inhumaines leurs conditions de détention : Plus de 450 Algériens dans les prisons italiennes.....	21
Liberté, 26.05.2018, le blogueur est accusé d’“espionnage”, 10 ans de prison pour Merzoug Touati.....	23
Liberté, 26.05.2018, après les accusations de l’ONU et des ONG, Migrants : la colère d’Alger.....	25
Liberté, 27.05.2018, après la lourde condamnation du blogueur MERZOUG TOUATI, Une sanction pour l’exemple ?.....	28
Liberté, 28.05.2018, tout en décidant de mettre fin au boycott des gardes dans les hôpitaux, Les résidents appellent à la reprise des négociations.....	30

## **Lequotidien-Oran, 08.05.2018, Résidents : Le CAMRA répond au ministère de la Santé**

Dans une longue intervention publiée sur leur site, le Collectif des médecins résidents (CAMRA), en grève depuis 6 mois, répond au dernier communiqué du ministère de la Santé (MSPRH).

Concernant la «modulation de la durée du service civil», évoquée par le MSPRH, le CAMRA note «des changements positifs», mais estime que «la durée du service civil est toujours de 4 ans, alors que notre revendication initiale était l'abrogation de son caractère obligatoire». «Nous avons même élaboré et proposé des solutions à même de maintenir un service civil tout en retirant l'obligation». «Aussi, est-il nécessaire de maintenir un service civil de 4 ans dans les CHU du Nord, alors que sa vocation première est de lutter contre les déserts médicaux ?» s'interroge le CAMRA, estimant que «cette modulation n'est pas garantie de rester immuable pour les années à venir. Tant que les textes de loi ne sont pas modifiés, il n'est pas improbable de voir une nouvelle modulation, d'ici quelques années, pire que l'actuelle». Au sujet de la «prime du service civil», les résidents s'interrogent sur sa limitation «au service civil aux seules wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, alors que les zones III et IV sont celles où l'on passe le plus de temps, obligés d'exercer dans des structures hospitalières parfois, disons-le, avec aussi peu de moyens et d'infrastructures que celles du Sud !?» «Enfin, que se passera-t-il dans quelques années, lorsque ces montants ne vaudront plus rien !? Faudra-t-il une nouvelle grève afin de les revaloriser ?» ajoute le document, proposant «d'exprimer ces primes en pourcentage». A propos du logement de fonction, le CAMRA rappelle qu'il est «un droit déjà inscrit dans les textes relatifs au service civil», estimant que la «promesse du ministère sur ce volet ne peut être assurée ni rassurer qu'en présence d'outils additifs tels qu'une prime de logement ou un conditionnement de la durée du service civil (la durée d'attente d'un logement est comptabilisée dans la durée du service civil avec versement immédiat du salaire)». «De plus, la tutelle ne 'promet' de logements décents que dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, alors que la loi stipule clairement qu'à partir de 50 km de distance, sans distinction de zone, l'assujetti doit être logé», lit-on dans le document. En réponse au communiqué du MSPRH concernant le «plateau technique», dont «la consécration du principe de l'affectation des praticiens assujettis au service civil par groupe de spécialité homogène», et la «création d'hôpitaux de référence dans

chaque wilaya offrant un plateau technique complet propre à chaque spécialité», le CAMRA affirme «attendre de voir ce que cela donnera sur le terrain».

### **Pourquoi le silence du ministère de la Défense ?**

A propos du service national dont la durée accomplie «est déductible de la durée du service civil», comme le suggère le MSPRH, les résidents qualifient cette «proposition» de «bonne surprise», mais s'interrogent sur le «mutisme de la part du ministère de la Défense» à ce sujet. «Est-ce normal que tous les jeunes Algériens de plus de 30 ans soient graciés des obligations du service national, sauf les médecins, les paramédicaux et les insoumis !? Sommes-nous donc considérés, après 12 ans d'études, comme de vulgaires insoumis !?» ajoute le document. Quant à «l'arrêt des gardes», sur lequel le MSPRH estime que «les résidents en sciences médicales sont des médecins praticiens en formation post-graduée qui sont astreints à plein temps à participer aux activités de garde d'urgence et de service», le CAMRA rappelle que «le dernier durcissement en date ne s'est imposé à nous -à contrecœur- qu'après 6 mois de grève». Et rappelle encore que dans son article 9, le «décret exécutif n° 11-236 portant statut du résident en sciences médicales» stipule que «dans le cadre de leur programme de formation, les résidents sont astreints à plein temps, sous la direction du corps enseignant et sous la responsabilité du chef de service, à participer aux activités». «Ce qui fait, note le CAMRA, que nous ne sommes aucunement responsables' du déroulement des activités de soins».

Par R. N.

**Liberté, 09.05.2018, BEDOUI rencontre les gardes communaux et les familles des victimes du terrorisme, “L’État tiendra ses engagements”**

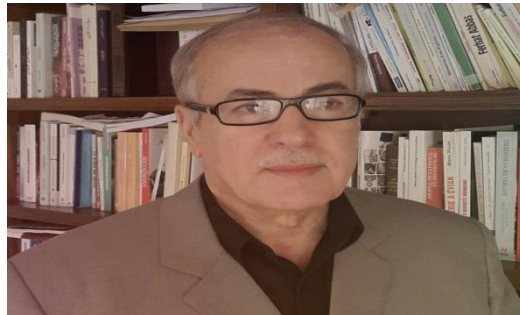


Le ministre de l’Intérieur, des Collectivités locales et de l’Aménagement du territoire a, lors d’une rencontre tenue hier au siège de la wilaya de Sétif, avec des représentants des gardes communaux et des familles des victimes du devoir national, indiqué que l’État est toujours à leurs côtés et qu’il honorera ses engagements envers “ceux qui ont combattu le terrorisme durant la décennie noire”, tout en leur assurant que toutes leurs revendications seront satisfaites. L’hôte de Sétif a aussi rappelé que 80% des revendications et préoccupations de cette frange de la société, à savoir les gardes communaux et les familles des victimes du terrorisme, ont été prises en charge par l’État et ont même bénéficié de logements sociaux. Par ailleurs, en marge de la rencontre, le représentant du gouvernement a offert, au nom de la wilaya de Sétif, 40 voyages aux Lieux saints de l’islam “omra” à des familles de victimes du devoir national et l’inscription de microcrédits et plus de 50 attestations d’accompagnement et de formation. M. Bedoui a, en marge de sa visite, déclaré que “le gouvernement, qui travaille dans le calme et la sérénité, veille au grain pour assurer, voire maintenir, la stabilité”. Par ailleurs, la délégation conduite par les ministres Noureddine Bedoui, Abdelghani Zaâlane, Hocine Necib et le wali de Sétif, accompagnés de plus de 3 000 personnes, a, par la suite, suivi l’itinéraire — et à la même heure — emprunté, un certain mardi 8 mai 1945, par des milliers de personnes de la région, venues fêter la victoire des alliés et interpellé le colonisateur afin de tenir ses engagements. En effet, la délégation a marché depuis la mosquée Abi-Dher-El-Ghifari à la cité Langar, près du siège de la wilaya jusqu’à la stèle du premier martyr du 8 Mai 1945, le scout Saâl Bouzid, où une gerbe de fleurs a été déposée pour commémorer ce 73e anniversaire et immortaliser les massacres qui ne sont toujours pas reconnus par la France et dont l’État algérien ne reconnaît même pas le statut de martyrs aux victimes estimées à plus de 45 000 morts. La délégation s’est aussi rendue au cimetière

Sidi-Saïd où sont enterrés les morts de Mai 1945.

**F. SENOUSSAOUI**

## **Algériefocus, 10.05.2018, Atteinte aux libertés / L'ancien président de l'APN, Karim Younes, dénonce la censure de son ouvrage**



L'ancien président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Karim Younes, se dit victime d'une « censure ». Dans un communiqué, ce dernier a expliqué que la séance de vente-dédicace de ses ouvrages à El Khroub le 16 avril 2018, a fait l'objet d'une censure.

« Après la censure dont a été frappée la séance de vente-dédicace de mes ouvrages à El Khroub le 16 avril 2018, voici que les forces du mal récidivent à Oran. Initialement prévue le 12 mai au forum d'El Djoumhouria, la séance de présentation suivie de dédicaces a été annulée », a-t-il fait savoir.

L'auteur se dit victime d'une cabale ayant pour cible son nouvel ouvrage. « D'une sanction que je pensais isolée à Constantine, ne voilà-t-il pas qu'elle se renouvelle à l'autre bout de notre pays commun, le mien aussi, normalement, pour lequel nombre de ses enfants ont consenti le sacrifice suprême afin qu'il recouvre la liberté ».

Selon M. Younes, cette affaire est l'œuvre d'un groupe de personnes que cet ouvrage dérange. « Force est de se rabattre sur quelque janissaire de la République, piètre acteur d'une pièce qu'on ne lui a pas demandé d'écrire, mais qu'il joue en mimant grossièrement une pratique qu'on pensait révolue : la censure nazie de triste renommée ».

Karim Younes avait été président de l'APN entre 2002 et 2004. Il faisait partie des soutiens de Benflis pour la présidentielle de 2004. Il a démissionné de son poste au lendemain de cette élection.

ElyasNour

## **Tsa-Algérie, 11.05.2018, Des personnalités nationales lancent une pétition de soutien à Me Ali Yahia Abdenour**

De nombreuses personnalités nationales ont lancé une pétition pour dénoncer « une vengeance politique » et « un acharnement haineux » à l'encontre de Me Ali Yahia Abdenour, 98 ans, empêché de « régulariser la situation de son appartement » qu'il a lui-même dénoncé lors d'une récente conférence de presse.

Parmi les signataires figurent des ex-premiers ministres, des ministres, des révolutionnaires, des avocats de renom, des militants des droits de l'Homme, des journalistes, des réalisateurs de cinémas, de grandes figures de la société civile, des intellectuels, des journalistes et des universitaires.

« Compte tenu de l'état chaotique que traverse l'Algérie et considérant l'injustice, l'arbitraire, la corruption et la violence qui gangrènent l'ensemble de la société algérienne ; compte tenu de la déchéance symbolique et morale du régime politique à tous ses niveaux et compte tenu d'une indéniable vengeance politique, d'un acharnement haineux, d'un déni flagrant de justice et des dommages moral et matériel que fait subir le pouvoir en place à Maître Ali Yahia Abdenour (...) et ce, dans les seuls et infâmes objectifs d'atteindre sa dignité et l'empêcher de régulariser, dans le cadre de la loi en vigueur comme tout autre citoyen algérien, la situation administrative de l'appartement qu'il occupe modestement depuis plus de 56 ans à Alger, nous, citoyennes et citoyens, signataires de la présente pétition nationale et populaire : condamnons fermement les pratiques du régime politique, de son administration et de ses différents appareils », écrivent les signataires.

Tout en exprimant leur « indéfectible solidarité » avec l'ex-président de la LADDH et avec les « victimes du régime bureaucratique-répressif sans distinction », les signataires exigent que la situation du « petit toit » de Maître Ali Yahia Abdenour « soit régularisée conformément à la réglementation » et appellent à la « cessation des violations des droits de la personne humaine » tels que stipulés dans la Constitution.

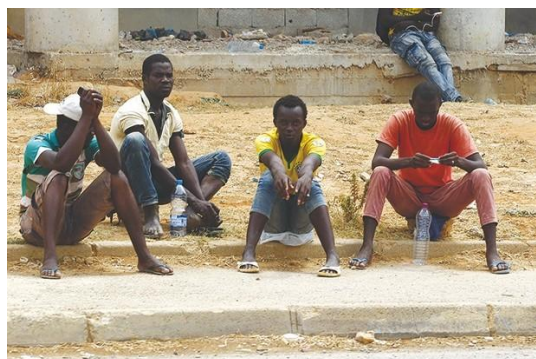
« Nous prenons à témoin l'ensemble du peuple algérien quant aux grandes dérives du régime menaçant la sécurité et le devenir du pays et appelons nos concitoyens à plus de vigilance et de mobilisation collectives pour défendre leurs droits et libertés dans le cadre d'une Algérie démocratique et unie », ajoute ce texte.



Parmi les signataires figurent notamment, Lakhdar Bouregaa, Ahmed Benbitour, Abdellah Djaballah, Karim Tabbou, Nacer Boudiaf, Mustapha Bouchachi, Mokrane Ait Larbi, Ahmed Taleb Ibrahim, Rachid Benyelles, Hocine Benhadid, Nouredine Benisaad, Salah Dabouz, Rachid Hanifi, Soufiane Djilali et Bachir Derrais, entre autres.

Par : Ryad Hamadi

## **Liberté, 14.05.2018, situation des migrants à TAMANRASSET, les révélations de l'association Green Tea**



Cette problématique nécessite d'engager un sérieux débat et de réunir experts et spécialistes en la matière pour en finir avec les déclarations de haine et le comportement discriminatoire.

Dans le but de tordre le cou aux discours stigmatisant la population migrante en Algérie et particulièrement aux voix qui la taxent de vecteur de maladies, le président de l'association nationale Green Tea pour la promotion de la santé et les aides humanitaires, Mohamed Guemmama a révélé des chiffres qui font froid dans le dos. D'après les opérations de dépistage effectuées en 2017, dont le nombre dépassait les 6 000 cas, seulement 5% de migrants sur les personnes dépistées sont atteintes de VIH-Sida, la majorité étant algérienne.

Le chiffre donne ainsi matière à réflexion aux tenants du pouvoir qui doivent impérativement revoir leur stratégie de lutte contre cette pandémie et changer de regard vis-à-vis de cette population vulnérable. M. Guemmama, également consultant en santé publique et en questions migratoires, n'y est pas allé avec le dos de la cuillère quant à cette problématique qui nécessite d'engager un sérieux débat et de réunir experts et spécialistes en la matière autour d'une table pour en finir avec les déclarations de haine et le comportement discriminatoire.

Tout en invitant les autorités compétentes à se pencher sérieusement sur la question migratoire et l'ampleur qu'a pris ce phénomène en raison de l'insécurité et la dégradation des conditions de vie dans les pays voisins, le président de Green Tea, deuxième organisation à caractère humanitaire après le Croissant-Rouge algérien, a brossé un tableau peu reluisant de la couverture sanitaire, la qualité des soins et le mode de prise en charge des malades au niveau des établissements de santé publique à Tamanrasset. L'approvisionnement en médicaments et la qualité de suivi et d'évaluation du

travail hospitalier ont été remis en cause par ce spécialiste en néphrologie exerçant à l'EPH de la ville. Il a mis en exergue l'importance de capitaliser les ressources humaines en investissant dans la formation des médecins et des praticiens de santé publique. Revenant sur la polémique alimentée par l'aspect obligatoire du service civil dans le Sud, notre interlocuteur estime que cette mesure n'a jamais été une solution pour ce secteur malade. Il a préconisé de revoir la carte sanitaire en Algérie en développant d'autres stratégies communautaires d'accès à la santé et aux soins de qualité, notamment au profit des migrants qui deviennent de plus en plus nombreux dans cette wilaya continent.

Rappelons qu'une étude de situation, ayant ciblé un échantillon de 3 722 personnes de 17 nationalités africaines, a été réalisée par l'association en 2017. Résultats : 67% des personnes questionnées ont quitté leur pays pour chercher du travail.

80% sont des jeunes âgés de moins de 30 ans et 25% sont des universitaires. La même étude montre aussi que 37% de migrants ont choisi Tamanrasset comme destination finale en raison de sa stabilité politique et sécuritaire, mais surtout pour les opportunités d'embauche offertes, la gratuité des soins, la culture d'accueil et d'hospitalité de ses habitants envers ces populations. L'étude, qui a permis de comprendre le phénomène d'immigration et les critères de vulnérabilité, vise ainsi à développer des bonnes méthodes d'intervention en identifiant les itinéraires et les mouvements des migrants, dont le nombre dépasse les 25 000 à Tamanrasset, selon M. Guemmama. "Le phénomène d'immigration est international. Nous essayons de le comprendre parce que le contexte nous l'oblige, notamment à Tamanrasset où se trouve la plus grande concentration de la population migrante en Algérie", a-t-il conclu.

RABAH KARECHE

## **ElWatan, 14.05.2018, Le CAMRA tient un sit-in à la place du 1er Mai, Répression de la marche des résidents à Oran**



La marche de protestation que devait organiser, hier, les médecins résidents de la région Ouest (Oran, Tlemcen, Sidi Bel Abbès), à l'appel de leur collectif autonome CAMRA a été réprimée. Le cortège devait s'ébranler du CHU Benzerdjeb d'Oran vers la direction de wilaya de la santé, en passant par les artères du centre-ville. Tous les accès de l'hôpital ont été fermés par les éléments de la police antiémeute mobilisés en force.

«La marche d'aujourd'hui, comme les précédentes, a été programmée en coordination avec la police qui a eu connaissance de la date de la manifestation et du trajet. A la dernière minute, un officier est venu nous informer que notre marche est interdite sur instruction du wali», regrette le Dr Abderrahmane Ikbal, délégué des résidents du CHU d'Oran.

A midi, plusieurs dizaines de manifestants ont pu contourner le dispositif policier et marcher à travers le boulevard Benzerdjeb situé au quartier Plateau, en allant vers le centre-ville. La foule des résidents a scandé des slogans hostiles aux autorités : «Ministre de la Santé sans pouvoir», «Dignité, solidarité», «Dites-le aux citoyens, on n'a pas de moyens».

Des blessés ont été recensés parmi les manifestants, devant l'entrée de l'hôpital et le long du parcours vers le siège de la wilaya, déplore le délégué du CAMRA. «Certains camarades ont été matraqués. On déplore 4 cas de traumatisme crânien, dont un dans un état grave», recense le délégué du CAMRA, le Dr Ikbal, qui précise que ses camarades ont été «embarqués de force» dans les fourgons cellulaires. En réaction à la violence policière à l'encontre des résidents de l'Ouest, une cinquantaine de leurs camarades de l'Algérois ont organisé, en début d'après-midi, un rassemblement à la place du 1er Mai, en face du CHU Mustapha Pacha. Sans réaction, cette fois, des policiers.

«Nous sommes outrés, choqués. Nous sommes solidaires de nos collègues résidents de l'Ouest. La contradiction dans le discours officiel est inadmissible. On nous dit que les marches sont interdites à Alger et autorisées ailleurs. La répression ne fait que réalimenter la contestation. On ne va pas se taire. On ne va pas sacrifier 6 mois pour si peu», lâche Mohamed Taileb, porte-parole du CAMRA.

### **Dans le calme à Constantine**

A Constantine, les médecins résidents ont tenu, hier, un sit-in, devant le service de gynécologie-obstétrique du CHU Dr Benbadis. Contrairement à l'action d'Oran, le rassemblement s'est tenu dans le calme. «Notre action n'a pas été empêchée.

Il n'y avait même pas de présence policière», relève le délégué national du CAMRA local, le Dr Abdelmoumen Hadibi. Déterminés, les quelque 500 résidents ont tenu à exprimer leur résistance face aux menaces de la tutelle. «Nous voulons dire qu'on est toujours là et que nous ne renoncerons pas à nos revendications, quel que soit le prix. Il s'agit d'un rappel pour les autorités. Notre regroupement aujourd'hui se veut comme une preuve de notre résistance contre les tentatives avortées des hautes autorités, qui ont voulu semer le doute au sein des grévistes», précise le Dr Mohamed Tahar Dridi, représentant des protestataires.

Et d'avertir que la situation actuelle des hôpitaux et des médecins résidents nécessite l'intervention urgente du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Ce dernier, selon notre interlocuteur, est le «seul habilité» à concrétiser leurs revendications. «Nous sommes déterminés à ne pas assurer le service minimum, ni les gardes suspendues depuis avril, jusqu'à la prise en considération sérieuse de notre requête», affirme le Dr Dridi. Pour dénoncer les «actes d'intimidation, les manœuvres administratives et les menaces», le CAMRA appelle, dans un communiqué rendu public, hier, à un rassemblement à Alger demain.

Nadir Iddir, TegguerKaddour

## **Lequotidien-Oran, 14.05.2018, 37 harraga algériens secourus au large de la Libye**

Quelque 73 migrants, dont trois enfants, ont été secourus samedi au large de la Libye par l'Aquarius, navire affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières (MSF), selon une photographe de l'AFP se trouvant à bord. Parmi les personnes secourues figuraient 12 femmes, 9 adolescents et 3 enfants. 37 sont algériens, les autres étant presque tous originaires d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'ONG allemande Seefuchs a annoncé avoir récupéré 19 personnes qui étaient en route pour le port sicilien de Trapani où elles seront débarquées.

Selon un tweet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les gardes-côtes libyens ont quant à eux récupéré 241 personnes reconduites en Libye, ce qui porte leur total à 6.400 cette année.

Par R.N

## **Le Soir, 14.05.2018, Nouveau code de procédure pénale et loi relative à la protection des personnes physiques, Les sénateurs confortent la démarche de TayebLouh**

A l'unanimité de ses membres, la Chambre haute a approuvé, hier, le nouveau code de procédure pénale, qui «introduit de nouvelles règles de mise en œuvre des dispositions relatives au régime de la contrainte par corps et révisé les dispositions relatives au casier judiciaire et à la réhabilitation». Une adoption qui a fait dire au ministre de la Justice, que «c'est une étape franchie pour la protection des droits de l'Homme en Algérie».

AbderBettache - Alger (Le Soir) - Adoptée par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) en mars 2018, la loi modifiant et complétant le code de procédure pénale «introduit de nouvelles règles de mise en œuvre des dispositions relatives au régime de la contrainte par corps et révisé les dispositions relatives au casier judiciaire et à la réhabilitation».

Ainsi, le texte qui entre dans le cadre de la réforme du système judiciaire introduit de nouvelles dispositions relatives à la contrainte par corps, prévoyant que «l'appel suspend la mise en œuvre de la procédure de la contrainte par corps» et définissant les modalités de cette suspension, selon lesquelles le contraignable peut payer la moitié de la somme à laquelle il est condamné avec l'engagement de se libérer du reste en totalité ou par tranches, aux échéances fixées par le procureur de la République.

Les amendements apportés concernent, en outre, le casier judiciaire, que les citoyens résidant à l'étranger peuvent désormais retirer au niveau des ambassades et des consulats. En vertu du texte, le citoyen peut consulter le bulletin numéro 2 de son casier judiciaire, ce qui évitera les situations où des justiciables sont condamnés sans le savoir, et le bulletin numéro 3 du casier judiciaire ne comporte que les peines fermes privatives de liberté de plus d'un mois.

Le texte dispose aussi que «les condamnations inscrites au casier judiciaire ne peuvent en aucun cas empêcher le recrutement de la personne concernée dans les secteurs public et privé, tant que le crime commis n'est pas incompatible avec la fonction briguée». Le code de procédure pénale prévoit aussi la révision des dispositions du casier judiciaire relatives aux infractions routières liées à la conduite en état d'ivresse et sous l'emprise de stupéfiants et institue le casier judiciaire pour les personnes morales (entreprises).

Le texte prévoit également la révision des dispositions relatives à la réhabilitation juridique et judiciaire des personnes morales et la définition des modalités et des délais de mise en œuvre de cette procédure.

Par ailleurs, la même institution a adopté la loi relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel. Ainsi, et en vertu de ce texte de loi, il sera procédé à la création d'une autorité nationale, chargée de l'octroi d'autorisations pour le traitement de ce genre de données aux différentes instances. Selon le ministre de la Justice et garde des Sceaux, ladite autorité sera placée sous la tutelle directe du président de la République et veillera sur le contrôle et l'organisation de l'opération.

Ce nouveau texte de loi englobera un ensemble de garanties protégeant les données personnelles et la vie privée lors des opérations de collecte, d'enregistrement, de conservation, de changement, d'exploitation, d'envoi, de publication ou de destruction des données.

A. B



## **ElWatan, 17.05.2018, Journée internationale du vivre-ensemble, Les familles des disparus rappellent la réalité algérienne**

Le Collectif des familles des disparus en Algérie (CFDA) saisit l'occasion de la célébration de la Journée internationale du vivre-ensemble pour rappeler «la situation algérienne induite par la charte pour la paix et la réconciliation».

«Le peuple algérien ne peut oublier et pardonner sans obtenir la justice et la vérité», explique le CFDA dans un communiqué rendu public hier. Tout en félicitant l'initiative de la proclamation de cette journée par l'Assemblée des Nations unies, l'organisation juge que «cette journée est loin de refléter l'expérience algérienne encore branlante en matière de paix». «En Algérie, pendant la guerre civile des années 1990, des milliers de disparitions forcées ont été perpétrées par les agents de l'Etat tous corps confondus. La charte pour la paix et la réconciliation nationale, présentée par les autorités algériennes comme un exemple d'expérience de paix, est juste une consolidation du déni à la vérité et à la justice pour toutes les victimes», estime le CFDA dans son communiqué. Pour l'organisation, «l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale a été imposée au peuple algérien, qui ne peut oublier et pardonner sans obtenir la justice et la vérité qu'il mérite». «Cette charte et ses textes d'application garantissent l'impunité en offrant l'amnistie aux auteurs des crimes, qu'ils soient membres des groupes armés ou agents de l'Etat. En effet, toute dénonciation ou plainte est automatiquement déclarée irrecevable par l'article 45 des textes d'application de la charte», rappelle l'organisation. Le collectif cite aussi l'article 46 qui prévoit «3 à 5 ans de prison contre quiconque utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire».

«Ces mêmes textes obligent les familles de disparus à obtenir une déclaration de décès de leur proche décédé pour obtenir une indemnisation alors même que leur sort n'a jamais été dévoilé. Le CFDA estime que la charte dite pour la paix et la réconciliation nationale ne peut constituer une base raisonnable d'une transition vers une paix solide et durable», lit-on dans le même document.

Madjid Makedhi

## Liberté, 20.05.2018, des sociologues et des économistes en parlent, La culture de la rente : un désastre



“La culture de la rente est devenue une question structurelle qui amène la société dans une forme de désastre”, regrette Daho Djerbal.

Le siège de l’association Rassemblement pour la jeunesse algérienne (RAJ) a abrité, avant-hier, une conférence-débat autour du système rentier qui prend en otage le pays. Placée sous le thème “économie rentière et culture rentière”, soit le titre même du dernier numéro de la revue Naqd, cette rencontre a été animée par les sociologues Daho Djerbal et Rachid Boumdine ainsi que les économistes Youcef Benabdallah et Amar Khalif.

Les quatre intervenants se sont accordés à dénoncer la gangrène par la culture rentière de l’ensemble de l’appareil de l’État et son extension à la société, notamment depuis l’arrivée de Bouteflika au pouvoir, en 1999. La culture de la rente, regrette M. Djerbal, est devenue une “question structurelle qui amène la société dans une forme de désastre”. Le système s’adossant sur une large clientèle, explique le sociologue, étouffe toute initiative de production car il compte exclusivement sur la rente pétrolière qu’il redistribue dans le seul souci d’élargir sa clientèle. Ainsi, ajoute-t-il, le système rentier reste foncièrement un système “liberticide”, animé, donc, par la volonté permanente d’étouffer les libertés et les contre-pouvoirs.

Le fondateur de la revue Naqd conclut ainsi que le système rentier produit de la “violence horizontale”. Même analyse chez son collègue, Rachid Boumdine qui, lui, dénonce un “État clientéliste géré comme une propriété privée”.

Un État qu’il qualifie de “néo-patrimonial” dont la gestion repose sur la transformation et le redistribution de la rente pour le réseau de clients se trouvant aussi bien à l’intérieur de l’appareil étatique qu’à l’extérieur de l’État.

De l'avis du sociologue, les tenants du pouvoir ne décideraient rien au hasard et que leurs politiques seraient réfléchies et "cohérentes".

Pour étayer son propos, il fait le parallèle entre la gestion des manifestations populaires et le marché informel. Selon lui, si l'État a souvent réussi à maîtriser, par la répression, les manifestations et tolère le commerce informel, cela ferait partie du fonctionnement du système animé par la seule volonté de se pérenniser au pouvoir. Un raisonnement auquel se joint Youcef Benabdallah qui dénonce le "désengagement de l'État" depuis notamment 1999, même s'il regrette que la rente soit une maladie qui affecte le pays depuis plus de 40 ans. Dans son analyse rétrospective sur la gestion du pays depuis l'Indépendance, ce dernier a rappelé la volonté qu'il y avait durant les années 70 pour industrialiser le pays avant que cet élan ne soit freiné par la conjoncture du milieu des années 80 et la crise qui s'en est suivie.

Au lieu de reprendre la politique de l'industrialisation et l'encouragement du secteur économique productif, regrette l'économiste, il y a eu, depuis 1999, l'émergence de l'État clientéliste. Un État, enchaîne-t-il, qui mise, depuis, sur la rente des hydrocarbures pour l'achat de la paix sociale. L'objectif des décideurs, ajoute-t-il, étant d'assurer la pérennité du système. À son tour, le professeur en économie, Amar Khalif, a fait un diagnostic minutieux sur la gestion "catastrophique" du secteur des hydrocarbures. Il dénonce, entre autres, la volonté de libéraliser le secteur à travers plusieurs actes de gestion qui se sont succédé notamment depuis l'arrivée de Bouteflika à ce jour.

Il cite, entre autres, l'ouverture des gisements pétroliers aux étrangers ou encore la volonté d'aller vers le gaz de schiste qu'il qualifie d'aventure "économiquement désastreuse".

Farid Abdeladim

## **ElWatan, 22.05.2018, Expulsion des migrants subsahariens, La polémique enfle**

En effet, après le lancement d'une pétition signée par des ONG nationales, des intellectuels et des défenseurs des droits de l'homme demandant la suspension des expulsions, c'est au tour de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) d'accuser l'Algérie d'avoir abandonné des Subsahariens dans le désert. Selon l'OIM, l'Algérie «serait responsable de l'abandon dans le désert nigérien d'une partie des 10 000 migrants subsahariens qui s'y trouvent depuis septembre dernier et qui ont été pris en charge par l'OIM».

Brandissant des photos et des vidéos, le chef de mission au Niger de l'OIM, Giuseppe Loprete, s'est même indigné du sort qui leur a été réservé en pointant la responsabilité de l'Algérie. Parmi ses nombreuses publications sur Twitter, le responsable de l'OIM diffuse aussi une vidéo sur laquelle un ressortissant malien «affirme avoir été expulsé vers le Niger, alors qu'il était entré légalement sur le territoire algérien».

Selon lui, «il y avait même des personnes qui détenaient des billets d'avion que les autorités ont empêché d'effectuer le retour par voie aérienne». En outre, selon l'OIM, deux personnes auraient péri au cours de leur traversée du désert.

Plusieurs médias occidentaux ont diffusé, ces dernières semaines, des vidéos montrant des migrants subsahariens qui affirment également avoir été abandonnés par les autorités algériennes en plein désert lors de leur expulsion. Par ailleurs, dans une déclaration rendue publique hier, le bureau d'Oran de la LADDH répond à Saïda BenHhabyès.

«Le bureau d'Oran de la LADDH, dont les membres ont eu à cœur de signer, comme d'autres Algériens et Algériennes, cette pétition, regrette qu'une ONG censée être indépendante et participer à soulager la douleur des travailleurs migrants se mette à vouloir cacher le soleil avec le tamis», explique la LADDH.

Madjid Makedhi

## **Lequotidien-Oran, 22.05.2018, Un rapport qualifie d'inhumaines leurs conditions de détention : Plus de 450 Algériens dans les prisons italiennes**

456 Algériens sont détenus aujourd'hui dans les prisons italiennes, selon les dernières statistiques du ministère de la Justice italien. Comparativement aux Marocains (3 722) ou les Tunisiens (652), le contingent algérien est de loin le moins important alors que sur les 7 261 prisonniers arabes, 31 se sont donné la mort ces quatre dernières années dans les prisons.

A ce propos et dans un rapport rédigé par Claudio Paterniti, chef de projets dans l'organisation italienne de défense des droits des prisonniers, Antigone, les détenus arabes vivent dans des conditions inhumaines. S'appuyant sur des enregistrements audio, le rapport affirme qu'ils sont victimes de traitements racistes et d'humiliations systématiques de la part des gardiens de prison italiens. Le même rapport explique que la barrière de la langue, en absence d'interprètes, pose problème pour les détenus arabes confrontés au manque d'orientation, y compris religieuse pour ceux qui veulent connaître l'avis de la religion sur certains aspects de leur vie carcérale.

L'exiguïté des cellules est également soulevée par l'organisation italienne de défense des droits des détenus qui précise que l'espace réservé à chaque prisonnier ne dépasse pas 4 m<sup>2</sup>. Une situation dont les conséquences sont dramatiques puisque, selon la même source d'informations, elle est à l'origine de nombreux suicides parmi la population carcérale, dont huit pour le seul premier trimestre de cette année. Parmi ces derniers figurent un Algérien et un Marocain, statistiques confirmées par le site Ristretti spécialisé dans l'actualité des établissements pénitentiaires italiens. En 2014, déjà, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) avait publié un rapport accablant sur les détenus algériens à l'étranger.

La ligue avait accusé «l'Etat algérien de tourner le dos aux problèmes que vivent ses ressortissants à l'étranger notamment les détenus». Houari Kaddour, membre du bureau national de la LADDH chargé des dossiers spécifiques a dépeint une situation, le moins que l'on puisse dire, délicate des Algériens détenus dans les prisons européennes et arabes, plus particulièrement. Il n'est un secret pour personne que la question des détenus algériens à l'étranger, et principalement les conditions de leur détention, refait surface épisodiquement, épousant l'actualité, souvent violente, de ces détenus un peu partout dans les geôles étrangères. Le rapport de la LADDH concerne plus particulièrement les détenus incarcérés en

Irak, Maroc, Libye, Tunisie, Espagne, France, Italie, Suisse, Grèce, Bulgarie ainsi qu'à Guantanamo. La ligue reproche à l'Etat son refus de fournir des détails à l'opinion publique sur cette question et l'accuse surtout de ne porter «que très rarement assistance à ces détenus». Ainsi, le plus grand contingent de détenus algériens était logiquement en France avec plus de 2018 prisonniers, (1954 en 2017) suivis des Algériens emprisonnés en Espagne avec plus de 950 numéros d'écrou et plus de 893 en Belgique. En octobre 2013, cinq harragas algériens avaient déposé plainte contre l'administration du centre de détention provisoire des étrangers à Valence en Espagne pour mauvais traitement de la part d'officiers de police après avoir observé une grève de la fin.

Le rapport de la ligue aborde également le cas des détenus algériens dans les prisons arabes où ils vivent dans des conditions épouvantables. Ainsi, ils sont plus de 500 à croupir dans les redoutables prisons marocaines, coupés du reste du monde et dans l'impossibilité d'informer leurs familles. Plus sinistre, les geôles libyennes abritent 400 détenus algériens alors qu'ils étaient 300, en 2011. Huit d'entre eux sont condamnés à la peine capitale, 22 à la prison à vie, cinq à l'amputation de la main, précise encore le rapport. Ils sont plus de 70 prisonniers algériens en Tunisie, plus de 55 en Syrie et plus de 23 en Irak, affirme encore la LADDH. Pour rappel, l'Italie qui avait verrouillé ses frontières maritimes entend accélérer l'examen des demandes d'asile et d'expulser systématiquement les déboutés comme les quelque 500.000 clandestins installés sur son territoire notamment avec l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. Si Rome peine à obtenir le feu vert des pays d'origine, l'Italie prévoit déjà d'établir de nouveaux centres de rétention et de porter à 18 mois la durée maximale de rétention et de transférer vers les expulsions une partie des 4,2 milliards d'euros consacrés chaque année à l'accueil. Depuis le début de l'année, le ministère italien de l'Intérieur a enregistré 7.100 arrivées via la Libye et 3.500 via la Tunisie, l'Algérie ou la Grèce.

Par Moncef Wafi

## **Liberté, 26.05.2018, le blogueur est accusé d’“espionnage”, 10 ans de prison pour Merzoug Touati**



Le tribunal criminel de Béjaïa a rendu son verdict, jeudi, dans le procès du jeune blogueur Merzoug Touati, poursuivi pour “intelligence avec une puissance étrangère de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de l’Algérie et à ses intérêts économiques essentiels” et “incitation à des attroupements non armés sur des places publiques”. La cour n’a pas retenu le chef d’inculpation d’“incitation des citoyens à s’armer contre l’autorité de l’État”.

Le prévenu est condamné à une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d’une amende de 50 000 DA. Le blogueur est également déchu de ses droits civiques pendant 5 ans. Au prononcé du verdict, la maman du prévenu, présente au procès, s’est effondrée. Le procès, suivi par les membres de l’Observatoire algérien de procès, s’est ouvert à 13h au lieu de 9h. Soit avec 4 heures de retard, pour cause d’absence des membres du jury, qui n’ont pas été convoqués. C’est un prévenu affaibli qui s’est présenté devant le juge, mais qui a, néanmoins, le moral tenace comme en témoignent ses réponses aux questions du juge et puis à celles du procureur de la République. Les avocats de la défense, Me Salah Dabouz et Me Abou Baker Essedik, ont été autorisés par le juge à s’entretenir avec leur client avant l’ouverture de son procès. Au juge qui l’a interrogé sur ses activités et ses publications sur sa page Facebook et la diffusion de sa vidéo sur YouTube, le blogueur a répondu : “Je mène une enquête de journaliste citoyen sur les déclarations de l’ex-Premier ministre qui a soutenu que c’est Israël qui est derrière les émeutes du 2 janvier à Béjaïa. À chaque fois qu’il y a des manifestations contre la politique du pouvoir, on nous accuse d’être à la solde de mains étrangères. Et je n’ai communiqué aucune information à une puissance étrangère.” Et d’ajouter : “Les manifestations pacifiques sont un droit constitutionnel.”

À son tour, le procureur de la République a interrogé l'accusé sur ses liaisons via le Net avec, notamment, un colonel du Mossad, un chrétien et un juif tlemcénien. L'accusé récuse l'accusation d'avoir fourni des informations à une puissance étrangère. "Je n'ai pas reçu d'argent de ce Ariel Tebboune, le juif tlemcénien, pour financer une fitna entre les Kabyles et les Arabes. De même pour recenser les biens des juifs algériens expropriés", se défend Merzoug Touati.

Le parquet a requis la prison à perpétuité. "C'est une instruction bâclée et à charge. Le dossier est instruit par la police et des personnes citées dans le PV, notamment Ariel Tebboune qui lui propose de l'argent et que Merzoug a refusé, le principal accusé, n'ont pas été convoqués pour être entendues par le juge", a plaidé Me Dabouz avant de préciser que la vidéo diffusée par le blogueur est une vidéo post-événement et qu'elle n'est pas à l'origine des émeutes de Béjaïa. "Il a fait des grèves de la faim parce que vous n'avez pas convoqué les témoins. C'est une instruction à charge contre lui", développe Me Dabouz avant de demander la liberté pour son client et de réinstruire le dossier en convoquant Ariel Tebboune. La défense va interjeter un appel.

L. OUBIRA



## **Liberté, 26.05.2018, après les accusations de L'ONU et des ONG, migrants : la colère d'Alger**



Le MAE annonce avoir chargé le représentant permanent de l'Algérie à Genève pour exprimer au bureau des droits de l'homme la "désapprobation" d'Alger. La sortie des ONG et de la porte-parole du haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU dénonçant le traitement infligé aux migrants n'ont pas été, comme attendu, du goût d'Alger. Après une première réaction jeudi dans laquelle il juge les accusations des ONG de "graves", le ministère des Affaires étrangères s'est fendu hier d'un communiqué dans lequel il réagit vivement aux propos de la porte-parole du haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

Il annonce ainsi avoir chargé le représentant permanent de l'Algérie à Genève pour exprimer au bureau des droits de l'homme la "désapprobation" d'Alger et lui réclamer des "explications" sur les propos tenus par sa porte-parole mardi dernier.

"À la suite de la récente déclaration faite par la porte-parole du bureau du haut-commissaire des droits de l'homme des Nations unies concernant les conditions dans lesquelles auraient été reconduits, dans leurs pays respectifs, des migrants séjournant illégalement en Algérie, le représentant permanent de l'Algérie à Genève a été instruit pour exprimer au bureau du haut-commissaire des droits de l'homme la vive désapprobation des autorités algériennes des propos inacceptables tenus par sa porte-parole et demander des clarifications sur les raisons l'ayant conduite à faire avec une aussi insoutenable légèreté un tel procès d'intention à l'Algérie", écrit le MAE.

Mardi, lors d'un point de presse organisé à Genève et repris sur le site de l'instance onusienne, la porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, a appelé les autorités algériennes à "cesser les expulsions collectives" des migrants subsahariens, dont elle juge le nombre à des milliers. Shamdasani a également

dénoncé des “rafles massives” et des conditions de détention “dégradantes et inhumaines”. “Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que la plupart des personnes à qui nous avons parlé ont déclaré qu'elles n'étaient pas soumises à des évaluations individualisées et qu'elles n'étaient pas informées des raisons de leur détention ou si elles avaient le droit de prendre leurs biens, passeports ou argent avant qu'ils ne soient détenus”, avait souligné la porte-parole du HCDH.

“Ces propos, parce qu'ils se fondent sur de simples allégations parcellaires approximatives et non vérifiées, rapportées, du reste, au conditionnel, constituent une grave entorse à la vérité et un manquement grave à l'obligation de rigueur, de prudence et d'objectivité à laquelle doit s'astreindre, en toutes circonstances, le bureau des droits de l'homme, en particulier lorsqu'il s'agit de questions aussi sensibles et aussi complexes”, dénonce le MAE, visiblement agacé.

### **Souci sécuritaire et approche globale du phénomène**

Comme déjà exprimé par de nombreux responsables, dont le Premier ministre Ahmed Ouyahia, le MAE met en avant les problèmes sécuritaires que charrie le phénomène. “L'Algérie voudrait une nouvelle fois affirmer, de la manière la plus formelle, que, face aux graves défis dont le phénomène de la migration irrégulière est porteur, elle se doit, à l'instar de tous les États du monde, de prendre toutes les mesures qu'elle estime nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens ainsi que des étrangers séjournant légalement sur son territoire.” À l'inverse des accusations des ONG et de l'instance onusienne, le MAE soutient que “les mesures de reconduite aux frontières se font conformément à la loi algérienne, aux obligations internationales de l'Algérie et dans le strict respect de la dignité et des droits humains des personnes concernées”. Ces mesures s'effectuent avec l'accord préalable des autorités des pays concernés qui procèdent à l'identification des intéressés et à la délivrance des laissez-passer consulaires et avec la participation de volontaires du Croissant-Rouge algérien et des éléments de la Protection civile, précise le texte. Le MAE qui rappelle que l'Algérie ne peut renier ses “valeurs d'humanisme et d'hospitalité” rappelle que le traitement du phénomène migratoire appelle des réponses à ses causes. “C'est, enfin, le lieu pour l'Algérie d'appeler à des efforts soutenus de la part de la communauté internationale pour apporter des solutions aux problèmes à l'origine de l'exode de centaines de milliers de personnes vers le Nord et pour éliminer les réseaux criminels qui exploitent leurs détresse, car la seule rhétorique, de surcroît accusatrice, ne peut, en aucun cas, constituer une

réponse à un phénomène aussi complexe que la migration irrégulière”, conclut le texte. Cette sortie du MAE est la seconde en l’espace de deux jours. Jeudi, il a exprimé le rejet de l’Algérie des accusations des ONG qualifiées de “graves” et qui participent, selon lui, d’une campagne visant à porter atteinte à l’image de l’Algérie. “L’Algérie fait l’objet, depuis plusieurs semaines, d’une campagne malveillante orchestrée par certaines organisations non gouvernementales qui l’accusent à tort de faillir à ses obligations internationales en matière de solidarité, d’accueil et d’hospitalité à l’endroit de migrants subsahariens. L’Algérie rejette avec force ces graves accusations qui visent, de toute évidence, à porter atteinte à son image et à ses rapports avec ses voisins du Sud auxquels elle est liée par des relations fortes fondées sur la fraternité, le respect mutuel, la solidarité et la communauté de destin”, avait écrit le MAE.

Karim Kebir

## **Liberté, 27.05.2018, après la lourde condamnation du blogueur MERZOUG TOUATI, Une sanction pour l'exemple ?**

Après la liberté “surveillée” de la scène politique et le verrouillage, par nombre d’artifices, de la scène médiatique, la liberté... virtuelle est désormais, elle aussi, menacée.



“Choquante” pour Amnesty International, “injustifiée et disproportionnée” pour RSF et pour Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme (Laddh), la condamnation, jeudi à Béjaïa, du jeune blogueur, Merzoug Touati, à une peine de dix ans de prison ferme, assortie d’une amende de 50 000 DA et une déchéance de ses droits civiques pendant cinq ans, n’a pas laissé indifférentes les ONG.

À l’unisson, elles relèvent la “sévérité” de la peine infligée au blogueur dont le tort, selon elles, est d’avoir “échangé” sur les réseaux sociaux.

Incarcéré depuis janvier 2017 après avoir été arrêté pour avoir appelé, sur son compte Facebook, les citoyens de Béjaïa à protester contre la loi de finances et publié sur son blog un entretien vidéo avec un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Merzoug Touati a été condamné pour les chefs d’inculpation “d’intelligence avec une puissance étrangère de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de l’Algérie et à ses intérêts économiques essentiels” et “incitation à des attroupements non armés sur des places publiques”.

“Je dirais que le procès est une affaire grave vu les chefs d’inculpation (...). Nous avons assisté à un procès à charge, sur la base d’échange et de commentaires sur les réseaux sociaux, alors que beaucoup de noms, entre autres, algériens ont été cités et qui devaient comparaître à la barre en tant que témoins. Pour nous, c’est un procès disproportionné. L’instruction du dossier, bien que cela a pris plus d’une année, a été au dessous de la gravité du procès”, a réagi hier Saïd Salhi. “Il est tout à fait choquant que soit infligée une telle peine à quelqu’un qui n’a fait qu’exprimer son opinion pacifique sur Internet”, a indiqué, pour sa part dans communiqué, HebaMorayef, directrice d’Amnesty International (AI) pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord. “En tant que journaliste-citoyen, Merzoug Touati a le droit le plus strict de rendre compte du

monde autour de lui et du pays dans lequel il vit”, estime-t-elle. Pour cette ONG, “l’arrestation de Merzoug Touati, son procès et le verdict contre lui sont des preuves supplémentaires que la liberté d’expression reste menacée en Algérie”. Elle appelle, dans ce contexte, les autorités algériennes à “libérer immédiatement et sans condition M. Touati, prisonnier d’opinion”. De son côté, RSF, qui dénonce une condamnation “disproportionnée et injustifiée”, soutient qu’“une publication sur les réseaux sociaux ne saurait conduire à des peines aussi lourdes de prison ferme”, non sans appeler les autorités à l’“abandon des charges qui pèsent contre le blogueur”. Selon les avocats, “l’instruction a été bâclée” et à charge puisque des “personnes citées dans le PV” n’ont pas été convoquées. Mais au-delà des conditions qui entourent le procès et son déroulement, il y a lieu de se demander si la sanction, trop lourde pour un jeune au “chômage” qui, de l’avis des défenseurs des droits de l’Homme, se livrait au journalisme-citoyen, n’est pas destinée à servir d’exemple. À dissuader tous les “activistes” qui, faute d’espace de liberté, ont migré sur les réseaux sociaux, une plateforme redoutée dans nombre de pays, comme on vient de le voir avec l’incarcération d’un blogueur en Égypte, échaudés probablement par le fameux Printemps arabe. Après la liberté “surveillée” de la scène politique, le verrouillage, par nombre d’artifices, de la scène médiatique, la liberté... virtuelle est désormais, elle aussi, menacée. Est-ce la stratégie de certains cercles pour permettre les arrangements nécessaires pour 2019 dans ce climat de confusion politique, d’absence de lisibilité, sur fond de paralysie économique ?

Karim K.

## **Liberté, 28.05.2018, tout en décidant de mettre fin au boycott des gardes dans les hôpitaux, Les résidents appellent à la reprise des négociations**



Ils appellent les ministres Mokhtar Hasbellaoui et Tahar Hadjar à l'ouverture de nouvelles négociations, de nature à contribuer à dénouer la crise qui couve depuis six mois dans les CHU.

Le bras de fer opposant les médecins résidents au ministère de la Santé pourrait connaître son épilogue dans les tout prochains jours. En effet, les résidents en sciences médicales viennent de faire une nouvelle offre de sortie de crise et annoncent, comme une preuve de bonne foi, la reprise des gardes dans les hôpitaux à partir de dimanche prochain, tout en posant des préalables. Ils exigent entre autres l'ouverture de nouvelles négociations "fructueuses", avant la date du 3 juin.

En fait, les préludes à la fin d'une crise qui couvait dans le secteur de la santé depuis six mois ont été esquissés lors de la dernière réunion du bureau national du CAMRA, qui s'est tenue vendredi dans la soirée à Constantine. Selon un communiqué rendu public hier, les blouses blanches en grève ont réitéré leur disponibilité à la reprise du dialogue et exprimé la volonté "à la reprise de la participation à l'activité de garde à partir de 3 juin 2018 conditionnée par des négociations fructueuses avant cette date, un dénouement total de la situation serait même envisageable en cas de propositions satisfaisantes". Cette nouvelle décision est motivée, dit-on, par le souci de faire valoir l'esprit du dialogue qui "permettrait une issue favorable à cette situation".

La nouvelle offre du CAMRA, qui n'exclut pas un dénouement total au conflit, passe indubitablement par l'organisation d'un dialogue "sincère pour une solution satisfaisante au conflit" avec les deux départements de tutelle, soit la Santé et l'Enseignement supérieur, puisque la plateforme de revendications des résidents traite simultanément des questions socioprofessionnelles et de

problèmes pédagogiques. Il ne faut pas perdre de vue à ce titre que les futurs spécialistes ont tiré la sonnette d'alarme sur la qualité de la formation dispensée, qui reste, dit-on, médiocre. Ce cri du cœur des résidents renseigne bien sur l'esprit de responsabilité et le dévouement qu'ils ont pour ce métier noble et difficile à la fois. Le volet formation a été, semble-t-il, occulté dans les réponses formulées par les pouvoirs publics, après 16 rounds de négociations.

Le département de Hasbellaoui avait avancé, rappelons-le, des solutions liées au service civil toute en maintenant son caractère obligatoire, comme il a été mentionné dans la nouvelle loi sanitaire adoptée le 30 avril dernier par l'APN, alors que l'abrogation du caractère obligatoire du service civil constituait le cheval de bataille des résidents. Le ministre avait proposé entre autres la modulation de la durée de service assortie d'une prime d'installation et d'indemnités mensuelles oscillant entre 20 000 et 60 000 DA selon la région d'affectation. Pour le CAMRA, un dialogue "fructueux" sous-entend que les deux départements ministériels de Pr Hasbellaoui et de Tahar Hadjar soient interpellés pour faire des propositions "satisfaisantes" et faire montre de bonne volonté pour résoudre la crise depuis des mois dans les CHU qui sont sous haute pression, puisque les solutions "intermédiaires" de la tutelle n'ont fait qu'envenimer la "situation pathologique" des hôpitaux. Des médecins généralistes sont recrutés pour remplacer au pied levé des spécialistes en formation. L'on se demande si cette offre de fin de crise conditionnée ne risque pas de se heurter au refus de la tutelle de santé, puisque le ministère de la Santé avait fait, il y a 15 jours, une proposition de reprise de dialogue "concomitante" que les résidents ont rejetée.

Hanafi H